

**Convention financière  
BTS 2023/2024**

	Scolarité BTS ABM	Scolarité BTS BIO-Ac
<b>Tarif scolarité annuelle</b>	<b>2 550 €</b>	<b>2 750 €</b>
<b>Assurance Saint Christophe</b> (8,50€/ an et par étudiant)	inclus	inclus
<b>Stage Bordeaux - participation forfaitaire de 200€</b> (train, hébergement, ...)		inclus

**RESTAURATION - ESPACE COMMUN**

Mise à disposition d'un espace commun équipé de réfrigérateurs et micro-ondes pour la pause déjeuner et les pauses.

<b>HEBERGEMENT* - RESIDENCE BTS</b>	<b>Loyers</b>	<b>Espace partagé</b>
<b>Chambre individuelle meublée</b> Lit - armoire - bureau Salle de douche et sanitaires	<b>400€/mois</b>  Charges comprises	Cuisine (frigo, plaques, lave-vaisselle) Espace de vie (salon/salle à manger) Buanderie

\*8 chambres disponibles

<b>MOBILITE</b>	<b>Trottinettes Electriques</b>
Pour permettre une vie étudiante « mobile », des trottinettes électriques seront mises à disposition des étudiants pour la période scolaire, contre le versement d'une caution.	Caution de 400€

**Assurance « individuelle accidents »**

L'établissement assure tous les élèves en « individuelle accident » dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires. La notice d'information détaillant les garanties et informations contractuelles ainsi que l'attestation sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe : [www.saint-christophe-assurance.fr](http://www.saint-christophe-assurance.fr) rubrique informations pratiques.

Convention financière  
BTS 2023/2024

**Arrhes et Conditions générales de paiement :**

**Arrhes d'inscription : 500 €**

Elles sont exigibles lors de la confirmation de l'inscription et seront déduites de la facturation. Si l'inscription ne se confirmait pas, elles ne pourront être remboursées.

**J'opte pour le prélèvement SEPA :**

**1<sup>ère</sup> échéance le 15/09** (ou plus tard suivant date d'inscription) : 1000 €/ par étudiant ;

**Échéances suivantes** : 5 échéances de la facture annuelle restante du 10 octobre au 10 février.

**J'opte pour le paiement par chèque :**

**1<sup>ère</sup> échéance le 15/09** (ou plus tard suivant date d'inscription) : 1000 €/ par étudiant ;

**Échéances suivantes** : 5 échéances de la facture annuelle restante du 10 octobre au 10 février.

La facture annuelle vous sera adressée fin septembre avec l'échéancier établi en fonction du mode de règlement choisi. En cas d'arrivée en cours d'année, tout mois commencé est dû par le responsable financier.

**L'inscription en BTS constitue un engagement pour l'année scolaire complète. En cas de départ en cours d'année, aucun remboursement ne sera consenti.**

**Difficultés financières** : Sensibles aux difficultés que vous pourriez rencontrer dans le paiement des frais de scolarité, nous vous invitons à prendre contact par anticipation avec nos chefs d'établissement si tel était le cas.

Responsable 1 – Mme/M : .....

Responsable 2 – Mme/M : .....

Déclarent avoir pris connaissance des termes de la présente convention.

Les factures seront adressées par mail à l'adresse suivante : .....@.....

Le : .....

Le : .....

Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé »

Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé »